

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**Association Mission Locale
Ouest Côtes d'Armor**

1, rue du Muguet
CS 40131
22301 Lannion Cedex

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Yvon Robbe- Audit et Conseil

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 161 160 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
de Bretagne et membre de la Compagnie
régionale de Rennes.
RCS Rennes B 529 328 965
6, parc de Brocéliande
35760 Saint Grégoire

**ASSOCIATION MISSION LOCALE
OUEST COTES D'ARMOR
1, rue du Muguet
22300 LANNION**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2018

Aux membres de l'association,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION MISSION LOCALE OUEST COTES D'ARMOR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION MISSION LOCALE OUEST COTES D'ARMOR à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe aux comptes annuels intitulé « informations générales complémentaires » concernant les Fonds Associatifs.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

❖ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Exercice clos le 31 12 2018

❖ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

L'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation et de traitement des engagements en matière de pension et retraite. Nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par l'association et avons vérifié par sondage sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Exercice clos le 31 12 2018

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ASSOCIATION MISSION LOCALE OUEST COTES D'ARMOR à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

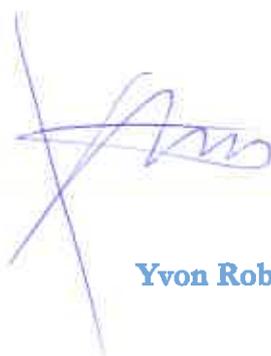
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Exercice clos le 31 12 2018

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire le 22 Mai 2019

Le Commissaire aux Comptes
Yvon Robbe Audit et Conseil**Yvon Robbe**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMM LISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	1 463	1 463				
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	207 617	172 621	34 995	28 669	6 327	22.07
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	1 420		1 420	1 420			
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 340		1 340	800	540	67.50	
Total I	211 839	174 084	37 755	30 888	6 867	22.23	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULÁ	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits Intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Créances usagers et comptes rattachés	267 194		267 194	226 971	40 223	17.72	
Autres créances							
Valeurs mobilières de placement	126 564	2 251	124 313	145 261	-20 948	-14.42	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	226 491		226 491	118 990	107 501	90.34	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	620 249	2 251	617 999	491 222	126 776	25.81	
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	832 088	176 335	655 754	522 111	133 643	25.60	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

		PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
				31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres								
	Fonds associatifs sans droit de reprise								
	Ecarts de réévaluation			34 387		34 387			
	Réserves :								
	Réserves statutaires ou contractuelles								
	Réserves réglementées								
	Autres réserves								
	Report à nouveau			-183 566		-184 734		1 168	0.63
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)			263 742		1 168		262 574	NS
	Autres fonds associatifs								
	Fonds associatifs avec droit de reprise :								
	Apports								
	Legs et donations								
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs								
	Ecarts de réévaluation								
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			11 282				11 282		
Provisions réglementées									
Droit des propriétaires									
Total I			125 845		-149 179		275 024	184.36	
	Comptes de liaison								
	Total II								
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques					40 000	-40 000	-100.00	
	Provisions pour charges			125 667		347 177	-221 510	-63.80	
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement								
	Fonds dédiés sur autres ressources								
	Total III		125 667		387 177		-261 510	-67.54	
DETTES (1)	Emprunts obligataires								
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)					3 569	-3 569	-100.00	
	Emprunts et dettes financières divers								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			55 525		27 628	27 897	100.98	
	Dettes fiscales et sociales			258 732		235 562	23 170	9.84	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
Autres dettes			89 985		17 355	72 630	418.50		
Instrument de trésorerie									
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance								
	Total IV		404 242		284 113		120 129	42.28	
	Ecarts de conversion passif (V)								
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		655 754		522 111		133 643	25.60	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et autres créanciers de banques

404 242 284 113
3 569

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	613 770	583 710	30 060	5.15
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation	1 219 762	1 218 532	1 230	0.10
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	61 571	9 031	52 540	581.76
Collectes Cotisations Autres produits	113 941	187 600	-73 659	-39.26
Total I	2 009 044	1 998 874	10 170	0.51
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	424 394	449 088	-24 693	-5.50
Impôts, taxes et versements assimilés	91 150	75 054	16 096	21.45
Salaires et traitements	1 055 220	1 071 120	-15 900	-1.48
Charges sociales	418 825	400 056	18 769	4.69
Dotations aux amortissements et aux provisions Sur Immobilisations : dotations aux amortissements Sur Immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions	11 265	14 954	-3 689	-24.67
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	97		97	
Total II	2 000 951	2 010 272	-9 321	-0.46
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	8 093	-11 398	19 491	171.00
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif Immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 094	5 290	-4 195	-79.31
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 094	5 290	-4 195	-79.31
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 251		2 251	
Intérêts et charges assimilés	595	351	243	69.19
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 846	351	2 494	709.59
2. Résultat financier (V-VI)	-1 751	4 938	-6 689	-135.47
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6 342	-6 460	12 802	198.17
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	571	8 560	-7 989	-93.33
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 118	70	3 048	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges	255 000	11 119	243 881	NS
Total VII	258 689	19 749	238 940	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 093	12 102	-11 009	-90.97
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	196	20	176	884.24
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	1 289	12 121	-10 833	-89.37
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	257 400	7 628	249 772	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+II+V+VII)	2 268 828	2 023 913	244 915	12.10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 005 085	2 022 745	-17 659	-0.87
Solde Intermédiaire	263 742	1 168	262 574	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	263 742	1 168	262 574	NS

ASSOCIATION MISSION LOCALE OUEST COTES D' ARMOR
1 rue du Muguet
CS 40131
22300 LANNION

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

SORECOR
1 Impasse Roud Ar Roc h
BP 80126
22300 LANNION

SORECOR

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	15
Principes et conventions générales	15
Permanence ou changement de méthodes	15
Informations générales complémentaires	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des Immobilisations	16
Etat des amortissements	16
Etat des provisions	17
Etat des échéances des créances et des dettes	17
Produits à recevoir	17
Charges à payer	17
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	18

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Afin d'améliorer la situation des Fonds Associatifs de l'association au 31 décembre 2018, le bureau a décidé de constater en produits exceptionnels la reprise des provisions pour Fonds de Roulement et Garantie Jeunes constatées au cours des exercices précédents pour un montant total de 255.000€

Ainsi les Fonds Associatifs deviennent positifs et s'élèvent à 125.845 €.

Pour apprécier le résultat de l'activité 2018, il convient de se reporter au résultat courant de l'exercice qui s'élève à + 6.341 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	1 463		
Installations générales agencements aménagements divers	6 115		
Matériel de bureau et informatique. Mobilier	188 170		17 787
TOTAL	194 285		17 787
Autres titres immobilisés	1 420		
Prêts, autres immobilisations financières	800		640
TOTAL	2 220		640
TOTAL GENERAL	197 967		18 427

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 463	1 463
TOTAL			1 463	1 463
Installations générales agencements aménagements divers			6 115	6 115
Matériel de bureau et informatique. Mobilier		4 456	201 502	201 502
TOTAL		4 456	207 617	207 617
Autres titres immobilisés			1 420	1 420
Prêts, autres immobilisations financières		100	1 340	1 340
TOTAL		100	2 760	2 760
TOTAL GENERAL		4 556	211 839	211 839

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 463			1 463
TOTAL	1 463			1 463
Installations générales agencements aménagements divers	3 911	849		4 760
Matériel de bureau et informatique. Mobilier	161 706	10 416	4 260	167 862
TOTAL	165 616	11 265	4 260	172 621
TOTAL GENERAL	167 079	11 265	4 260	174 084

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	849				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 416				
TOTAL	11 265				
TOTAL GENERAL	11 265				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	132 177		6 510		125 667
Autres provisions pour risques et charges	255 000		255 000		
TOTAL	387 177		261 510		125 667

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		2 251			2 251
TOTAL		2 251			2 251
TOTAL GENERAL	387 177	2 251	261 510		127 918
Dont dotations et reprises d'exploitation financières exceptionnelles		2 251	6 510		
			255 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 340	1 340	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 595	6 595	
Débiteurs divers	260 600	260 600	
TOTAL	268 534	268 534	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	55 525	55 525		
Personnel et comptes rattachés	97 923	97 923		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	160 809	160 809		
Autres dettes	89 985	89 985		
TOTAL	404 242	404 242		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	264 190
Total	264 190

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 620
Dettes fiscales et sociales	170 921
Total	177 541

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Une provision pour charge est comptabilisée et ajustée chaque année compte tenu de l'évolution de l'effectif de l'Association, des rémunérations et des versements effectués dans le cadre des contrats "Indemnités de fin de carrière".

Au 31 décembre 2018, l'engagement de retraite global est estimé à 125.667 €, après prise en compte des versements effectués sur un contrat souscrit auprès de UFF (Evolution passif social) pour un total de 74.189 € .